

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Le deuxième tour de l'élection présidentielle a livré son résultat. L'extrême droite a été rejetée. C'est un soulagement pour tous les républicains. Il n'en demeure pas moins que la progression du Front National doit être prise très au sérieux. Notre république laïque, démocratique et ouverte sur le monde est un système politique qui doit être défendu face aux menaces du repli sur soi et d'un pouvoir réactionnaire. Entre autres, c'est elle qui permet **aux syndicats d'exister et de porter pacifiquement les revendications des salariés.**

Le SE-Unsa défend chaque terme de notre devise : liberté, égalité, fraternité. Ces mots doivent s'appliquer, tous, et à tous.

À l'aube de ce nouveau quinquennat, le Se-Unsa, au niveau national, a souhaité dégager au travers d'une enquête nationale, les priorités des enseignants pour le prochain ministère, et ce, à travers une quinzaine de questions. Les résultats avaient été envoyés aux différentes équipes politiques (républicaines) lors des élections présidentielles.

Il ressort ainsi de cette enquête :

- **la volonté de voir diminuer le nombre d'élèves par classe,**
- **l'augmentation souhaitée du nombre d'adultes dans les écoles,**
- **l'amélioration de notre formation initiale et continue,**
- **le soutien de la politique d'éducation prioritaire,**
- **le développement d'un discours politique et médiatique positif sur notre métier et sur l'École.**

Les enseignants, par cette enquête, ont clairement signifié qu'ils ne veulent pas voir leur temps de travail avec les élèves diminuer et que la **question de la rémunération** reste une priorité. Cette enquête met en évidence l'attente des enseignants pour qu'une **vraie politique de gestion des ressources humaines** au sens large soit mise en place au niveau de leur ministère et déclinée localement au sein de chaque académie. Les enseignants manifestent leur souhait de mieux allier vie professionnelle et vie personnelle, d'avoir des projets de mobilité géographique ou professionnelle et de pouvoir aménager leur fin de carrière.

Pour l'heure, dans la Loire, la CAPD mouvement s'inscrit dans une préoccupation majeure des collègues, mise en lumière par cette enquête : **leur mobilité géographique choisie.**

Seuls 26% des collègues ligériens ayant participé aux permutations informatisées 2017 ont obtenu satisfaction. Dans l'intérêt des collègues, le SE-Unsa souhaiterait, comme l'an dernier, que **toutes les demandes d'exeat** que vous recevrez, Monsieur le DASEN, reçoivent une **réponse positive** de votre part. Parallèlement, lors de cette première phase des permutations, seuls 17% des collègues demandant d'entrer dans la Loire l'ont obtenu. Il serait souhaitable que les demandes d'ineat pour notre département ne restent pas, comme l'an dernier, lettres mortes.

Outre cet obstacle des permutations, difficilement surmontable pour les collègues, ceux souhaitant **travailler à temps partiel** subissent de réelles contraintes dans notre département. En effet, les trop nombreux postes incompatibles avec les temps partiels amènent les collègues à **faire un choix entre vie personnelle et vie professionnelle** au détriment de l'une ou de l'autre.

Concernant ce **mouvement informatisé**, le SE-Unsa tient, tout d'abord, à remercier les services de la DIPER pour leur disponibilité et le travail accompli.

Par ailleurs, le SE-Unsa se félicite des **bonifications** accordées aux collègues nommés d'office l'an dernier. De même, les points supplémentaires qui seront dès l'année prochaine attribués aux collègues nommés en éducation prioritaire sur postes fractionnés répondent à une demande du SE-Unsa et ce, pour permettre une prise en compte des conditions particulières d'exercice de ces collègues.

Quant aux résultats de ce mouvement, le SE-Unsa souhaiterait connaître le pourcentage de collègues ayant obtenu satisfaction sur l'un de leurs vœux.

Le SE-Unsa se réjouit qu'aucun **poste en ASH** ne reste vacant et espère que les postes ASH attribués au 2nd mouvement répondront à un choix effectué par les collègues. Il est absolument nécessaire qu'un réel accompagnement soit mis en place pour ces personnels, d'autant plus si ceux-ci n'ont pas été vraiment demandeur d'un poste en ASH.

Question de Comité Technique en lien direct avec la CAPD, le SE-Unsa tient à reposer la question des **fusions d'écoles**, souvent trop précipitées, imposées sans réelle concertation et préparation avec et par les partenaires concernés dont les personnels. Ces situations nombreuses ont été sources de tensions, d'incertitudes parmi les enseignants. Les postes de direction deviennent alors des supports aux enjeux différents avec nombre d'anciens directeurs déçus de ne plus l'être et des nouveaux se trouvant dans des situations parfois difficiles en terme de gestion (taille du groupe scolaire, situation des bâtiments, gestion du quotidien, présence auprès des familles, animation d'équipe...). Tout cela nécessite du temps et de la préparation ainsi qu'une prise en compte des modifications en terme de fonction, reconnaissance professionnelle et indemnitaire pour les personnels concernés.

En ce qui concerne les **départs en congé de formation professionnelle**, le SE-Unsa déplore le faible nombre de postes disponibles : seulement 8 départs pour 29 demandes. Néanmoins, le SE-Unsa note que l'introduction du critère de la 4^{ème} demande (accordée obligatoirement) permet à un plus large panel de collègues d'avoir accès à ce congé et non plus uniquement aux plus anciens ou aux plus diplômés. Enfin l'absence de congés « mobilité », depuis plusieurs années, placent certains collègues, en réelle situation de souffrance. Il est temps de prendre en compte la possibilité d'évolution et/ou de changement de carrière pour chacun.

Pour toutes les situations évoquées dans cette déclaration et bien d'autres, le SE-Unsa revendique **une meilleure gestion des ressources humaines sur l'ensemble du territoire ligérien et national**.

*Les membres du SE-Unsa 42
élus en CAPD*